P16-3

Директива	Directiva	Směrnice	Direktiv
Richtlinie	Direktiiv	Οδηγία	Directive
Direttiva	Direktīva	Direktyva	Richtlijn
Dyrektywa	Direktiva	Direktiivi	

2007 / 38 / CE

MEKRA LANG

ATTESTATION DE MISE EN CONFORMITE

A. – Modalité de mise en conformité des véhicules relative a la norme 2007/38/CE

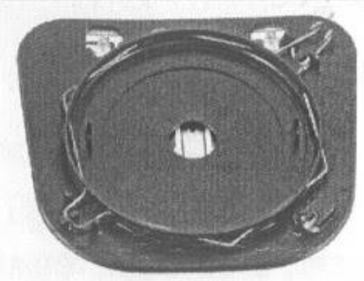
Attestation de la conformité selon la directive européenne 2007/38/CE du 11 juillet 2007 et des arrêtés français du 10 avril 2008 et 30 janvier 2009 relatifs à la mise en conformité de rétroviseurs classe 4 et 5 sur certains véhicules poids lourds.

MEKRA Lang est fabricant et fournisseur en première monte des rétroviseurs pour des véhicules utilitaires. Nous soussignés, Mekra Lang GmbH et Co KG, Buchheimer Str.4, 91465 Ergersheim, Allemagne confirmons la conformité des entités techniques avec la directive 2007/38/CE pour les véhicules suivants:

D.1:	Constructeur du véhicule:	***Scania***
D.2:	Type, modèle, version, variante:	***tous***
D.3:	Désignation de modèle:	***R-Series / T-Series / P-Series / Series-4***
J:	Catégorie internationale:	N2; N3

La conformité à l'article 3 paragraphe 2 de la directive 2007/38/CE est assurée par: la présence d'un rayon de convexité de 300 mm des miroirs décrits ci-après (vérifée à l'aide du gabarit comme indiqué ci-dessous) car dans ce cas précis les rétroviseurs remplissent au moins 95% du champ de vision exigées par la directive 2003/97/CE.
À défaut: remplacement du miroir existant par un miroir de la référence ci-dessous au lieu et place de l'ancien.

Classe IV – rétroviseur « grand angle »	Type de rétroviseur MEKRA	400			
	Référence Mekra	15 4001 740			
	Référence OE	0			
	Taille de la glace du rétroviseur	191 mm x 169 mm			
	Convexité	300 $^{+25}$ mm			
	Numéro d'homologation sur le cache	ancien		nouveau	change



La conformité à l'article 3 de la directive 2007/38/CE est assurée par: la présence d'un rayon de convexité de 300 mm des rétroviseurs décrits ci-après (vérifiée à l'aide du gabarit comme indiqué ci dessous) car dans ce cas précis les rétroviseurs remplissent les conditions exigées par la directive 2003/97/CE
À défaut: remplacement du rétroviseur existant par un rétroviseur de la référence ci-dessous au lieu et place de l'ancien.

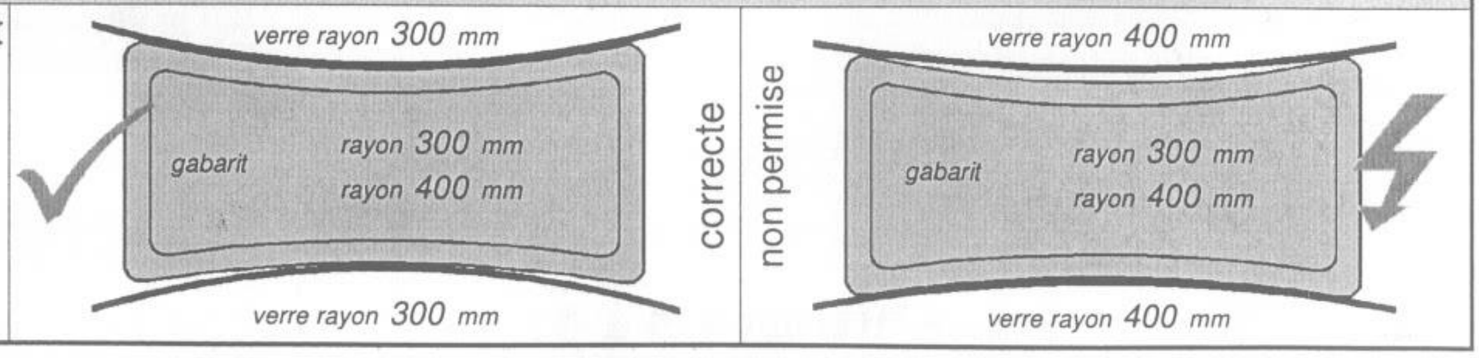
Classe V – rétroviseur d' « accostage »	Type de rétroviseur MEKRA	558			
	Référence Mekra	59 5581 100			
	Référence OE	0			
	Taille de la glace du rétroviseur	252 mm x 149 mm			
	Convexité	300 $^{+25}$ mm			
	Numéro d'homologation sur le cache	ancien	IV e1 02 *12013	nouveau	IV [e1] 03 *0039



Vérification du rayon de convexité

A l'aide d'un gabarit adapté comme suit le rayon de convexité peut être déterminé. La conformité est donnée avec un rayon de 300 mm.

La vérification doit être attestée (voir page 2).



31. Juillet 2008

Date

Signature

MEKRA Lang
GmbH & Co. KG
Buchheimer Straße 4
91465 Ergersheim

Tampon d'entreprise

SAFIR DISTRIBUTION
1, rue du Bourrelier
C.P. 1511
44806 SAINT HERBLAIN
TÉL. : 02 40 92 18 24 • FAX : 02 40 92 06 46